

Intervention SNPJ-CFDT au rassemblement des Syndicats du 15 avril 2021

Bonjour à toutes, Bonjour à tous,

Comme vous ne me connaissez pas encore, je m'appelle Philippe PAILLAUGUE, je suis un jeune adhérent et même un jeune militant. Les apparences sont trompeuses....

Cadre dans une étude d'administrateur judiciaire de 70 salariés implantée nationalement, j'exerce sur les sites de LIBOURNE et BAYONNE. J'occupe la fonction de Collaborateur senior, après avoir été durant près de 30 ans principal d'étude.

J'ai rejoint la CFDT plutôt qu'un autre syndicat car, dans mes fonctions, j'ai côtoyé plusieurs syndicats mais le plus constructif était la CFDT.

Au fil du temps j'ai noué des relations de confiance avec Michel Larralde, le secrétaire général CFDT Pays Basque qui vient de faire valoir ses droits à la retraite.

Il m'est arrivé souvent de préconiser à des salariés d'une entreprise en difficulté de se regrouper sous l'égide d'un syndicat, en particulier la CFDT, et avec la CFDT Pays Basque, nous avons pu, chacun dans son rôle, préserver plusieurs entreprises et le maximum d'emploi.

Il était donc naturel pour moi de me rapprocher de la CFDT.

Mais aussi, c'est le syndicat le plus réactif et le plus revendicatif dans ma branche, merci Lise Verdier. Le compte-rendu après chaque négociation de branche envoyé à tous les salariés par mail ne passe pas inaperçu.

Aujourd'hui je n'ai qu'un regret : celui de ne pas m'être investi plus tôt dans le syndicalisme.

J'ai intégré l'équipe compétente du SNPJ et négocie depuis l'année dernière au niveau de la branche et ai la chance de participer activement au rapprochement de trois branches et donc à la construction d'une nouvelle convention collective. C'est passionnant !

Où en sont les professions judiciaires sur le plan économique avec la crise COVID ?

Tous nos secteurs professionnels sont percutés par la crise, hormis le notariat qui continue à maintenir une activité exceptionnelle.

Les huissiers, les administrateurs et mandataires judiciaires, les greffiers des Tribunaux de Commerce, subissent une baisse d'activité d'environ 30 à 40 % en moyenne qui s'explique par les mesures gouvernementales mises en place pour protéger les entreprises. Tous les

acteurs publics URSSAF TRESOR PUBLIC ont reçu des instructions pour ne pas les assigner. Cette excellente initiative a de fait un impact sur l'activité de nos secteurs.

Chez les commissaires-priseurs, 30 à 40 % de baisse d'activité également. Les activités qui relèvent du judiciaire sont au point quasi mort, celles qui relèvent du volontaire se maintiennent. La profession a dû s'adapter, toutes les ventes se font désormais en live par internet puisqu'il n'y a plus de « présentiel ».

Les cabinets d'avocats sont eux-aussi en difficulté surtout concernant l'activité judiciaire réduite marquée par une reprise trop lente des juridictions post confinement et un allongement des délais de procédures.

Le SNPJ a eu, dès le mois de septembre 2020, des retours préoccupants des salariés victimes de la stratégie mise en place par certains employeurs : proposition de rupture conventionnelle suivie, en cas de refus par le salarié, de harcèlement pour pousser à la démission pour finir, si le salarié a pu résister, sur un licenciement pour faute.

La CFDT qui redoutait que les employeurs fassent le choix de licencier plutôt que de se battre pour conserver leur personnel déjà formé, a alors ouvert, dès l'annonce par le gouvernement de la mise en place du dispositif APLD, les négociations dans toutes les branches des professions judiciaires (hors notariat).

Par son action, elle a « arraché » aux organisations patronales une rémunération à hauteur de 80 % de la rémunération brute (environ 95 % du salaire net) pour tous les salariés concernés par l'activité partielle assortie d'un engagement de non licenciement économique.

La CFDT a signé ces accords APLD pour le personnel des huissiers de justice, des commissaires-priseurs, des administrateurs et mandataires judiciaires, des greffiers des Tribunaux de commerce et des avocats. A travers cette démarche, c'est bien sur la sauvegarde des emplois que la CFDT a misé !

A ce jour, nous pouvons dire qu'il n'y a quasiment pas plus de licenciements économiques que les années sans COVID. Espérons que cette tendance va perdurer.

Où en sont les conditions de travail avec la crise COVID ?

Le télétravail est majoritairement respecté avec malgré tout beaucoup de difficultés chez les huissiers. Les refus de mettre en place le télétravail existent, mais sont à la marge.

Le SNPJ a été sollicité par des salariés qui ne faisaient que du présentiel alors que leur poste de travail leur permettait de télétravailler. Nous avons également été alertés par le non-respect des mesures barrières dans certaines entreprises.

Afin de ne laisser personne seul face à cette crise, sans information ou sans solution, le SNPJ s'est de suite organisé et mobilisé pour répondre aux nombreux questionnements.

Nous tenons à saluer la Fédération des Services CFDT qui a mis à la disposition de tous les travailleurs la foire aux questions. Cette foire aux questions nous a été très utile à nous aussi !

Le SNPJ et la campagne TPE

A fond la caisse ! Nous avons ouvert cette campagne dès le mois de septembre 2020.

Nous avons mis les bouchées doubles sur la communication de nos actions au niveau de nos branches. Après chaque CPPNI de branche, un compte-rendu a été rédigé et envoyé par mail à tous les salariés des branches concernées.

Depuis septembre 2020, le SNPJ a envoyé :

- 22400 mails dans les études de notaires
- 4494 mails dans les études des huissiers
- 1352 mails dans les études de commissaires-priseurs
- 1078 mails dans les études des administrateurs et mandataires judiciaires
- 136 mails dans les greffes des tribunaux de commerce et 144 fax
- 48652 mail dans les cabinets d'avocats

Soit un total de près de 80.000 mails.

Ces tracts ont également été intégrés à notre site internet.

Des SMS à tous nos adhérents ont également été expédiés pour des informations flash telles que l'augmentation des salaires minimas, le rappel pour voter aux élections TPE. Au total, le SNPJ a expédié 544 SMS.

Nous avons demandé à tous nos élus et mandatés de faire du rabattage au sein de leurs entreprises, mais aussi auprès de tous leurs contacts travaillant dans de petites structures, des employés de maison...

Sur l'ensemble des professions judiciaires, la CFDT a la première place depuis 2011, croisons les doigts pour que cela perdure !

Nous le méritons !

Merci à tous pour votre attention.